

Un timbre pour La Vérendrye : réunion heureuse d'un peintre et d'un sculpteur



Jacques Nolet

NDLR : Ce texte a paru pour la première fois dans l'*OPUS II* de l'Académie québécoise d'études philatéliques. En accord avec M. Nolet qui a autorisé la revue Philatélie Québec à le reprendre, nous avons omis les quelques 344 notes et références bibliographiques qui y sont contenues et nous avons remplacé l'appellation « Canadian Bank Note Company Ltd » par « CBNC » afin d'alléger le texte.

La philatélie canadienne renferme encore de nombreuses énigmes, en particulier dans le domaine de la fabrication de ses timbres-poste, dont nous ignorons presque totalement le cheminement et la réalisation.

Voilà pourquoi c'est un grand plaisir pour moi de vous présenter une première dans la recherche philatélique canadienne : une étude approfondie et spécialisée sur les étapes qui ont mené à la réalisation d'un timbre-poste commémoratif spécial en l'honneur du grand explorateur français La Vérendrye (ill. 1).

Pour retracer l'évolution historique de cette émission, nous avons divisé cette recherche en trois grandes parties :

- Les origines du projet;
- La fabrication technique;
- Certains aspects complémentaires qui l'entourent.

Tout ce qui est avancé dans cette recherche philatélique est prouvé par des documents officiels, décrit par une connaissance approfondie de l'impression des timbres-poste ou confirmé par le témoignage de témoins encore vivants.

Origines du projet

Déjà le 27 novembre 1956, le ministre des Postes canadiennes, Hugues Lapointe avait énoncé l'idée de réaliser une série de timbres-poste commémorant les grands explorateurs du Canada : Roberval, Thompson, de Fuca, La Vérendrye, etc.

A. Choix du dessinateur

Le 1^{er} février 1957, le directeur des Services financiers du ministère, J.A. MacDonald, rencontre l'artiste Gérald Trottier (ill. 2) d'Ottawa afin qu'il commence à développer un projet de timbre-poste qui puisse commémorer Pierre Gaultier de Varenne, sieur de La Vérendrye.



ill. 1 – Pierre Gaultier de Varenne, sieur de La Vérendrye.



ill. 2 - Gérald Trottier.

Au cours de la même rencontre, J.A. MacDonald donne plusieurs indications précises au dessinateur :

- ce sera un timbre-poste gravé en taille-douce monochrome;
- l'esquisse pourra être présentée soit au crayon, soit sous forme d'un lavis qui sera choisi par Gérald Trottier;
- le timbre-poste pourra être de petit format (ce qui est privilégié par le ministère) ou de grand format horizontal (format qui pourra être acceptable);
- et enfin, le lettrage devra comprendre, outre le nom de l'explorateur, les éléments suivants : « Canada », « Postes/Postage » et « 5 ¢ ».

Avec ces indications précises, Gérald Trottier pouvait ainsi se mettre réellement au travail et réaliser cette première commande du ministère des Postes du Canada.

Trois jours plus tard, le 4 février 1957, J.R. Carpenter rencontre un autre artiste d'Ottawa, Georges van Laer qui lui avait été recommandé par un certain Paul Arthur de la Galerie nationale du Canada. Ayant vu les divers projets de dessins réalisés par d'autres artistes, le surintendant de la Division des timbres-poste l'invite à préparer des esquisses préliminaires en vue de cette émission commémorative. Georges van Laer répond affirmativement à cette offre; il en préparera plusieurs en un mois.

B. Les premières esquisses

Après une certaine recherche historique destinée à lui donner un environnement culturel propice, l'artiste sera bientôt en mesure de créer une ou plusieurs esquisses préliminaires. Gérald Trottier préparera d'abord deux esquisses sur La Vérendrye, d'après les indications reçues de la part de J.A. MacDonald, le directeur des Services financiers du ministère et le grand responsable de cette émission commémorative.

La première esquisse (ill. 3) dessinée par Gérald Trottier, inspirée de la statue située dans une niche sur la façade de l'Assemblée nationale du Québec (ill. 4), sera de petit format et représentera La Vérendrye portant son regard au loin. En observant attentivement cette esquisse, nous voyons bien que l'artiste a respecté les principales directives qui lui avaient été données. Il a représenté le grand explorateur français dans la position debout tenant dans la main droite une arme appuyée au sol, la main gauche juste au-dessus des yeux cherchant l'horizon : le personnage occupe la tiers de la surface, du côté gauche. À l'arrière du personnage, nous voyons une rivière stylisée ainsi qu'une ligne de montagnes représentant évidemment les Rocheuses, qu'il a découvertes en 1743 en compagnie de ses quatre fils. Quant au lettrage demandé, on retrouve le mot « Canada » dans la partie supérieure du dessin, « Postes/Postage » dans une position verticale à la droite du dessin, tout juste au-dessous de la valeur nominale « 5 ¢ ». C'était, somme toute, un projet préliminaire assez intéressant de la part de Gérald Trottier.



ill. 3 - Premier projet.



ill. 4 - Statue de La Vérendrye située dans une niche sur la façade de l'Assemblée Nationale du Québec et qui a servi de modèle à Gérald Trottier pour son premier projet.

La seconde esquisse (ill. 5) était réalisée en vue d'un timbre-poste de plus grande dimension et fut dessinée presque en même temps par le même artiste. Elle reprend les mêmes éléments (personnage, rivière, montagnes et lettrage) dans un ordre différent toutefois. Nous pourrions même dire dans le sens contraire de la première esquisse. Un examen sommaire de la seconde esquisse préliminaire nous montre du côté droit du dessin, La Vérendrye campé debout, la main gauche sur le flanc et la main droite tenant un fusil reposant sur le sol tandis que son pied droit est posé sur un rocher élevé, regardant vers la gauche et possiblement les montagnes Rocheuses; nous remarquons à l'arrière-plan une rivière stylisée et une série de montagnes. Quant au lettrage, il s'étale ainsi : le mot « Canada » se situe dans la partie supérieure gauche du dessin, les mots « Postes/Postage », à l'extrême gauche et, verticalement, la valeur nominale, juste à droite de ces mots et au bas du dessin. Gérald Trottier a ajouté le nom de l'explorateur, La Vérendrye, ce qui n'était pas le cas dans la première esquisse.

La troisième esquisse préliminaire (ill. 6) dessinée par Trottier sera de petit format et reprendra sommairement quelques éléments du second projet : le personnage, la rivière et les montagnes, dans une présentation sensiblement la même. Nous remarquons d'abord le personnage dans la même position que celle de la seconde esquisse; la rivière encore un peu plus stylisée, moins perceptible; les montagnes dans le même style offert par le second projet. Dans la même veine, la valeur faciale demeure identique et est située dans le coin inférieur gauche du dessin; tout juste au-dessus, on retrouve en lettres minuscules « Postes/Postage » tandis que le mot « Canada » surplombe le tout, dans un cadre blanc.



ill. 5 – Deuxième projet.

Ce sont les projets 2 et 3 que Gérald Trottier présentera à J.A. MacDonald au mois de mars 1958. Le directeur des Services financiers sera très heureux de ces deux esquisses préliminaires estimant qu'un dessin final en résultera. Il ajoutera même que l'artiste devrait se concentrer sur un grand format et qu'il devrait en améliorer la présentation. De son côté Gérald Trottier suggère que le timbre-poste qui en résulterait soit de couleur bleue ou brune. Le 29 mars 1958, J.A. MacDonald commente ces deux projets en présence de l'artiste; celui-ci réagit positivement à ces commentaires. À la suite d'une telle rencontre, nous pouvons croire que le projet d'une émission commémorative en l'honneur de La Vérendrye était fort bien engagé au ministère des Postes.

Quant à l'autre artiste invité, Georges van Laer, il demeure difficile de savoir quel a été le résultat de son travail commencé le 4 février, presqu'en même temps que celui de Gérald Trottier. D'après les documents que nous avons pu consulter, il ressort que van Laer a réalisé deux esquisses pour cette émission. Il semble y avoir les trois éléments essentiels au projet : figure, cheval et montagnes. Mais déjà J.A. MacDonald avait de sérieuses réserves sur son projet et celui-ci n'aboutira malheureusement pas.



ill. 6 – Troisième projet.

Nouvelle adresse courriel :
editions_ddr@videotron.ca

C. Vers le projet définitif

À partir de la première impression de J.A. MacDonald sur ses esquisses préliminaires, Gérald Trottier se remet encore au travail afin de produire un projet définitif qui serait acceptable pour le ministère des Postes.

(1) Quatrième projet

L'artiste développera donc son projet d'un timbre horizontal grand format, prenant pour base un dessin du monument dédié à l'explorateur La Vérendrye et érigé par la Société historique de Saint-Boniface (ill. 7).

Ses efforts le conduiront à réaliser une quatrième esquisse (ill. 8) produite au cours des mois d'avril et de mai 1958 et qui sera présentée au sous-ministre des Postes pour approbation le 28 mai 1958. Ce projet diffère sensiblement de la seconde esquisse : au lieu d'un seul personnage (La Vérendrye), on y voit un groupe de trois personnes (La Vérendrye, un missionnaire portant une bible dans sa main gauche et un crucifix dans sa main droite, et enfin un Amérindien regardant vers l'horizon; l'arrière-plan est beaucoup plus sombre : ce qui permet un meilleur traitement de la rivière et une stylisation plus poussée des montagnes; quant au lettrage, il reste sensiblement le même (sauf que le mot « Canada » s'insère sur un fond blanc et que le nom « La Vérendrye » n'est pas inscrit).

Après consultation avec les autorités de la CBNC qui estiment qu'elles en feront un bon timbre gravé et aussi après discussion entre la Galerie nationale du Canada et l'artiste lui-même, il faudrait retoucher la rivière à l'arrière-plan qui semble « trop stylisée ». A part cette retouche mineure, le projet semble excellent : même la Galerie nationale estime qu'il s'agit de l'un des meilleurs efforts de la part du ministère des Postes dans ce domaine. Voilà pourquoi ce dessin préliminaire est soumis au sous-ministre des Postes pour révision et autorisation de poursuivre : autorisation qui est accordée le lendemain. On retourne à l'artiste son dessin le 4 juin suivant.



ill. 7 - Le monument d'Émile Brunet érigé à Saint-Boniface qui servit de modèle original à l'artiste Gérald Trottier pour son timbre.



ill. 8 - Quatrième projet.

(2) Émile Brunet

Pendant ce temps, le ministère des Postes effectua des recherches sur les sources utilisées par l'artiste Gérald Trottier et rencontra le père A. d'Eschambault qui fut enthousiasmé par le dessin préliminaire et du fait qu'on allait utiliser le monument dédié à La Vérendrye appartenant à la Société historique de Saint-Boniface. Le ministère, à la suite d'une demande expresse de J.A. MacDonald, obtient même du père d'Eschambault la permission de représenter le monument sur le timbre. Dans cette même lettre, on apprend que le monument est l'oeuvre du sculpteur montréalais Émile Brunet, dont il serait peut-être bon d'obtenir aussi l'approbation.

Dans sa lettre datée du 29 juillet 1957, J.A. MacDonald informe Émile Brunet du désir du ministère des Postes d'émettre en 1958 un timbre-poste commémoratif en l'honneur de La Vérendrye, qu'il a engagé Gérald Trottier pour dessiner ce projet et que celui-ci aimerait incorporer dans son dessin des figures tirées de son monument de Saint Boniface. En conséquence, il l'informe de l'accord enthousiaste de la Société historique de Saint-Boniface et lui demande d'abord son consentement pour une telle utilisation et ensuite de quelle façon il aimerait qu'on informe la population de sa création. Après quelques tâtonnements dans l'acheminement de cette lettre, on parvient enfin à rejoindre le sculpteur Émile Brunet à sa résidence montréalaise vers le 9 septembre 1957.

Ce dernier, dans une lettre manuscrite expédiée le même jour au directeur des Services financiers, souligne que c'est une excellente idée et acquiesce à l'autorisation demandée. De plus, il ajoute un dessin qui représente uniquement La Vérendrye et les Montagnes Rocheuses, avec une valeur faciale de 4¢. Enfin il joint une photographie représentant le trio de personnages tirés du monument érigé en l'honneur de La Vérendrye en 1938.



ill. 9 – Le timbre dans sa version définitive, réalisé d'après le cinquième projet de l'artiste Gérald Trottier.

(3) Cinquième projet

Suite à la modification exigée par le ministère, l'artiste Gérald Trottier se remit à l'oeuvre une autre fois et créa un cinquième projet (ill. 9) qui semblerait être le dessin définitif pour cette émission spéciale.

Quinze jours après avoir reçu son quatrième projet, il remet à J.R. Carpenter son nouveau projet qu'il estime définitif, le 19 juin 1957 et souhaite participer de près au travail de gravure en taille-douce.

Ce cinquième projet ne comportait plus que deux personnages (La Vérendrye et un Amérindien); la rivière apparaissait beaucoup plus réaliste et le fond montagneux était mieux signé. On notait aussi quelques améliorations au niveau du lettrage.

(4) Acceptation du projet

Cette nouvelle esquisse préliminaire est tellement satisfaisante que J.A. MacDonald en fait le sujet d'un mémo au sous-ministre des Postes et suggère que ce soit là le second timbre-poste de la série des explorateurs à émettre en 1958.

Après consultation avec la CBNC qui a revu le dessin et certaines autorités de la Galerie nationale qui l'ont jugé comme étant l'un des meilleurs dessins de timbre-poste, le directeur des Services financiers en recommande l'achat et son développement ultérieur. Comme preuve de l'acceptation définitive de ce dessin par le ministère des Postes, il recommande au sous-ministre l'autorisation de payer la somme de 350 \$ à Gérald Trottier.

2. La fabrication technique

La période estivale constitue toujours dans notre pays un temps d'arrêt, ce qui sera le cas pour la présente émission de timbre-poste en l'honneur de La Vérendrye. Entre le 19 juin 1957, date de la remise définitive du projet accepté de Gérald Trottier, et le début de la réalisation technique du projet en taille-douce, il s'écoulera environ quatre mois.

A. Étapes préliminaires

Il y a un certain nombre d'opérations à réaliser avant de commencer la production technique d'un timbre-poste gravé en taille-douce : la commande du ministère, les reproductions photographiques, l'approbation de ces épreuves et le début définitif du travail.

(1) La commande

J.A. MacDonald, dans une lettre expédiée au vice-président de la CBNC, demande à la CBNC de commencer les travaux techniques afin de réaliser le timbre. Voilà pourquoi il inclut dans sa lettre le dessin original produit par Gérald Trottier et indique que le ministère des Postes entend émettre ce timbre-poste spécial au cours du mois d'août 1958. Il s'agit donc ici de la première étape officielle de la part du ministère des Postes qui demande expressément à une imprimerie privée de timbre d'entreprendre les démarches techniques nécessaires en vue de la production d'une telle émission.

(2) Épreuves photographiques

Dès réception par la Compagnie de la commande du ministère des Postes formulée par son directeur des Services financiers, la CBNC réduit au moyen de la photographie le dessin original au format réel du timbre-poste envisagé. Ce sont les modèles photographiques réduits réalisés en noir et blanc par la CBNC qui seront remis au ministère des Postes pour une première approbation officielle de la part de celui qui a passé la dite commande en vue de sa réalisation sur un poinçon métallique.

Dans le cas de l'émission du timbre spécial commémorant La Vérendrye, deux modèles photographiques réduits seront présentés au sous-ministre des Postes pour approbation. Le directeur des Services financiers explique le rôle de ces épreuves photographiques réduites. Elles n'ont pas pour but de représenter exactement le timbre dans sa version définitive, mais seulement d'obtenir une première fois la représentation graphique des divers éléments constituant le dessin original. Quand l'autorité responsable du ministère des Postes, en l'occurrence le sous-ministre, accordera son approbation en signant l'épreuve photographique, la Compagnie pourra commencer la gravure.

(3) Approbation des épreuves

En conséquence, il y a eu un mémorandum de J.A. MacDonald, daté du 18 octobre 1957, pour soumettre au sous-ministre des Postes l'épreuve photographique réduite en noir et blanc du dessin original de Gérald Trottier qui a

été approuvé définitivement par le ministre lui-même. Le ministère des Postes a reçu ces deux épreuves photographiques réduites qui lui avaient été envoyées par la CBNC, le 16 octobre 1957, soit cinq jours après la commande initiale passée par J.A. MacDonald au nom de cet organisme gouvernemental. Ces épreuves photographiques ont été approuvées presque immédiatement par le sous-ministre, puisque J.A. MacDonald les retourne, signées, à la CBNC par le courrier du 22 octobre 1957.

(4) Début définitif

Après avoir manifesté, le 11 octobre 1957, son intention d'émettre un timbre spécial en l'honneur de La Vérendrye, le ministère des Postes canadiennes demande à la CBNC d'entreprendre les travaux techniques nécessaires à partir des épreuves photographiques réduites qui venaient d'être approuvées officiellement par l'autorité responsable du ministère des Postes. Comme l'a indiqué J.A. MacDonald à deux reprises, cette approbation était acquise officiellement avant que la Canadian Bank Note Company entreprenne concrètement de graver ce dessin original de Gérald Trottier.

(5) Gravure du timbre

Ayant maintenant l'autorisation officielle du ministère des Postes pour graver ce dessin original, la CBNC met en marche sa machine technique pour graver en taille-douce le projet de l'artiste Gérald Trottier. Selon l'indication de J.A. MacDonald dans son mémorandum du 18 octobre, ce n'est pas l'épreuve photographique réduite qui servira de base aux graveurs, mais plutôt le dessin original à partir duquel le graveur interprète et grave le timbre-poste projeté.

La CBNC confie donc le poinçon original en acier doux, d'abord à son graveur Gordon Marsh, spécialisé en lettrage. Celui-ci grave tous les éléments (Canada, Postes/Postage, 5¢ et La Vérendrye) sur le poinçon dans un délai d'environ une semaine. Quand il a terminé son travail, il remet son poinçon à la CBNC vers la fin du mois d'octobre 1957.

Maintenant que le travail de lettrage est complété, la CBNC donne ce poinçon entamé à son seul graveur spécialisé en portrait dans le domaine de la taille-douce, Yves Baril (ill. 10). D'ailleurs, ce graveur lui-même nous a confié qu'il a gravé tous les timbres-poste dessinés par l'artiste Gérald Trottier.



ill. 10 - Yves Baril.

Il se met immédiatement au travail car une gravure facile sur acier doux requiert au moins quatre semaines de travail intensif. Ayant reçu le poinçon gravé par les spécialistes en lettrage au début du mois de novembre 1957, il y travaillera exactement 127 heures, ou environ trois semaines de travail régulier, puisque la CBNC transmettra au ministère des Postes une épreuve d'artiste en date du 10 décembre 1957.

Si nous examinons attentivement le timbre-poste gravé en taille-douce et l'original proposé par Gérald Trottier, quelques différences mineures ont été apportées par Yves Baril afin de rendre la réalisation technique plus facile. D'ailleurs, le dessinateur Gérald Trottier, qui avait déjà exprimé son intention de collaborer au travail de la gravure, nous a affirmé formellement qu'il y avait toujours eu une excellente collaboration mutuelle entre lui et son graveur. Cela presuppose donc que Gérald Trottier a dû donner son accord aux modifications apportées.

B. Les épreuves de couleur

Quand le graveur a terminé son travail sur le poinçon original en acier doux, il en tire une ou plusieurs épreuves d'artiste (*die proofs*). Puis ce poinçon est durci à l'acide; on dit alors que le poinçon est trempé. À partir de ce poinçon, la CBNC en a tiré une épreuve de couleur en bleu qui sera envoyée au ministère des Postes vers le 10 décembre 1957. Dès réception de cette épreuve, J.A. MacDonald demande à la CBNC de lui fournir deux autres épreuves de couleur dans la même couleur mais avec teinte légèrement différente. La CBNC fait parvenir, en conséquence, deux épreuves de couleur supplémentaires dès le lendemain : respectivement Bleu 2 et Bleu 79. Le 17 décembre 1957, le sous-ministre des Postes fait parvenir un mémorandum au ministre lui-même afin d'obtenir son approbation, tant pour la gravure que pour la couleur. G.A. Boyle lui souligne par la même occasion la préférence de Gérald Trottier pour le Bleu 79 pour certaines raisons bien précises.

Il semble que le ministre des Postes à l'époque, William Hamilton, ait considéré que la gravure était satisfaisante puisqu'il a signé une épreuve de couleur comme approbation de la gravure vers la fin du mois de décembre 1957 tandis qu'il réclamait une impression en deux couleurs du même timbre-poste gravé : cette dernière demande allait compliquer singulièrement le processus technique déjà fort avancé concernant cette émission spéciale en l'honneur de La Vérendrye, puisque la demande initiale du ministère des Postes consistait à imprimer ce projet en une seule couleur sur taille-douce.

En conséquence, J.A. MacDonald fait parvenir une lettre à la CBNC en date du 6 janvier 1958 pour demander à la compagnie de fabriquer un nouveau poinçon et de réaliser une impression en deux couleurs supplémentaires, dont l'une devait comporter les couleurs brun et bleu, à la demande même du ministre des Postes.

Pour faire suite à une telle demande provenant de la plus haute autorité du ministère des Postes, les responsables de la CBNC se sont réunis au cours du mois de janvier 1958 et ont étudié avec soin le dessin du timbre. Leur réponse a été négative car le dessin même du timbre n'était pas fait pour une impression en deux couleurs, surtout à cause du groupe de personnages dans le bas du dessin 159. Cette information a été transmise au ministère par G.A. Boyle dans un mémorandum daté du 20 janvier 1958.

Le sous-ministre des Postes ajoute, dans le même mémorandum au ministre, qu'il est temps de choisir la couleur définitive du timbre, qu'une épreuve de couleur a déjà été approuvée pour la gravure, que l'artiste Gérald Trottier préfère la couleur bleu 79 et que le ministre pourrait indiquer son choix de couleur en signant l'épreuve appropriée. Le 28 janvier 1958, une rencontre aura lieu entre le ministre et son directeur des Services financiers qui aboutit aux décisions suivantes : la gravure est satisfaisante ; le timbre sera imprimé en une seule couleur.

Le ministère des Postes donnera enfin, le 11 février 1958, son approbation finale, tant pour la gravure du timbre-poste que pour la couleur définitive qui sera le bleu 2. Cette décision ultime pour le choix de la couleur aura pris exactement deux mois, jour pour jour, avant d'être communiquée à la CBNC. La CBNC sera donc avisée par lettre du choix du ministre des Postes, le 11 février 1958, et elle notera trois jours plus tard cette décision officielle ; à la suite de cette lettre, elle fera parvenir l'épreuve de couleur (Bleu 2) afin qu'elle soit signée par l'autorité officielle de cette décision.

Nous ne sommes pas philatélistes,
mais il nous fait plaisir
de féliciter Philatélie Québec
pour ses 30 ans!

Les intérieurs **I-Design** inc

Isabelle StroisDesign d'intérieur
5 1 4 . 2 3 9 . 6 0 2 0

Design et architecture Plan technique
Résidentiel et commercial
Planification et coordination des travaux de construction

i-design@bellnet.ca

Votre rêve...
à votre mesure.

Un timbre bavard



C. La fabrication des molettes

Maintenant que le choix définitif de la couleur a été fait officiellement par le ministère des Postes au début de février 1958, l'imprimeur peut donc procéder à la fabrication de la molette nécessaire pour l'impression en taille-douce en une seule couleur. Voilà Pourquoi J.A. MacDonald demande à la compagnie dans sa lettre du 31 janvier 1958 de fabriquer les molettes nécessaires à une impression.

A partir du poinçon original gravé en taille-douce, d'abord par Gordon Marsh (pour le lettrage) et ensuite par Yves Baril (pour le dessin) et durci à l'acide, on façonne une molette de 200 figurines du dessin gravé sur acier par un procédé de transfert du poinçon original sur une plaque de cuivre grâce au sidérographe d'un poids de 25 tonnes.

Ce travail de fabrication des molettes exigera deux mois de travail environ, puisque la CBNC fera parvenir deux épreuves de presse non dentelées en date du 14 avril 1958 : une trouée, qui devait être retournée à la CBNC et une autre « intacte » qui devait être archivée au ministère des Postes.

D. L'impression du timbre-poste

Tout est en place maintenant pour la réalisation effective de l'impression du timbre-poste spécial destiné à commémorer l'explorateur français La Vérendrye.

(6) Choix du papier

Afin de réaliser concrètement un timbre-poste, il faut d'abord un papier sécuritaire spécial propre à une telle fabrication. Car il convient de se rappeler que le timbre-poste constitue une valeur fiduciaire. Malgré d'intenses recherches personnelles, nous ignorons toujours qui en était le fournisseur et surtout quelle était la sorte de papier utilisé par la CBNC dans ce cas.

(7) Impression

Comme il s'agissait de l'impression d'un timbre en une seule couleur, la CBNC avait fabriqué une seule molette de 200 figurines. En conséquence, il y aura pour ce timbre-poste commémoratif spécial une seule opération d'impression qui se réalisera dans la couleur bleue pour ce dessin original de Gérald Trottier gravé en taille-douce sur acier.

(8) Unités imprimées

Sachant qu'il y aura une seule molette fabriquée comportant 200 unités, le nombre total d'unités imprimées lors de cette opération, sera de 200 figurines à la fois.

SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO

Nouvelle adresse courriel :
editions_ddr@videotron.ca



Les timbres n'ont pas toujours pour sujet des personnages respectables. On peut prendre pour exemple la Guyana quand elle a représenté « Millie, le perroquet bilingue » (Scott n° 33 et 33A) (ill. 1). Millie était un des aras qui devait (meubler-habiter-animer) le pavillon de la Guyana à

Expo '67. À cause de la quarantaine, les perroquets avaient été envoyés quelques mois d'avance et avaient été installés dans le pavillon, dont la majeure partie de la construction était terminée, mais dont la finition intérieure restait à faire.

Les ouvriers chargés de cette finition avaient un langage très coloré et les perroquets n'avaient pas tardé à reconnaître certains mots qui revenaient le plus souvent. À l'ouverture de l'exposition, ils créèrent une commotion, pour ne pas dire un scandale par la qualité de leur langage. À tel point qu'on dut

les retourner chez eux. À cause de la quarantaine, ils ne furent pas remplacés et leurs perchoirs demeurèrent déserts. Mais il faut croire que les gens de là-bas ne se formalisèrent pas trop du langage vulgaire de leurs perroquets, à moins qu'à cause du caractère religieux des mots prononcés, on ait cru qu'ils priaient. Ce qui pourrait expliquer la présence de Millie (le plus doué du groupe, selon la rumeur) sur un timbre. Et qui plus est, sur un timbre de Noël! Les autorités guyanaises s'excusèrent de cet impair, mais le mal était fait et le maire Drapeau a bien dû avaler de travers durant une couple de jours.

Avis aux collectionneurs de « Canadiana », Millie a vécu trois ou quatre mois en sol canadien et c'est ici qu'il a acquis cette langue « riche et belle ». Son timbre est donc à inclure dans votre collection!

Un timbre pour La Vérendrye : réunion heureuse d'un peintre et d'un sculpteur



Jacques Nolet

NDLR : Ce texte a paru pour la première fois dans l'OPUS II de l'Académie québécoise d'études philatéliques. En accord avec M. Nolet qui a autorisé la revue Philatélie Québec à le reprendre, nous avons omis les quelques 344 notes et références bibliographiques qui y sont contenues et nous avons remplacé l'appellation « Canadian Bank Note Company Ltd » par « CBNC » afin d'alléger le texte.

(9) Impression spéciale

Selon le projet préliminaire de P.S. 14, il ne devait y avoir qu'un seul numéro de planche qui ne pourra être obtenu qu'à la Section philatélique du ministère des Postes, située à Ottawa même.

Par ailleurs, il y avait eu plusieurs conversations téléphoniques entre le directeur des Services financiers et le vice-président de la CBNC concernant les inscriptions qui devaient être imprimées sur le numéro de planche. Le 10 mai 1958, J.A. MacDonald confirme par écrit les décisions suivantes :

- il n'y aura pas de titre descriptif spécial pour ce timbre-poste commémoratif;
- il y aura toutefois inscription du numéro de planche et du numéro de planche et du nom de la compagnie chargée de l'impression.

Cette impression spéciale touchera un dixième de la production totale de la CBNC pour cette émission commémorative, soit environ deux millions de timbres-poste qui devaient comporter cette impression spéciale telle que demandée précédemment. De plus, le responsable du ministère des Postes réclame que le nombre total soit divisé également et emballé séparément. Cette demande entraînera évidemment des coûts supplémentaires qui devront s'ajouter au prix global.

De tout cela, nous pouvons conclure que la compagnie chargée de l'impression imprime sur la feuille-maîtresse de 200 figurines tous les éléments donnés, qu'elle en réservera deux millions de copies avec ces informations et que le reste des feuillets imprimés seront débarrassés de ces informations.

(10) Perforation de la feuille

Une employée de la CBNC placera cette feuille-maîtresse de 200 timbres-poste dans une machine spéciale appelée « perforatrice » pour denteler de chaque côté les timbres-poste : dentelure 12. Malheureusement la dentelure de ce timbre, comme la plupart des autres émissions de cette époque, n'est pas régulière : les dents des peignes n'arrivent pas exactement et créent une dentelure irrégulière. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'arrivera le repérage électronique qui permettra une perforation idéale. Si vous examinez attentivement un feuillet de ce timbre-poste, vous conviendrez avec nous de la mauvaise qualité de la perforation.

(11) Séparation en feuillets

Parce que chaque feuille-maîtresse de ce timbre-poste comporte deux cents unités, il convenait de la séparer en de plus petites parties ou sections, surtout car il s'agissait d'un timbre-poste grand format horizontal. La Canadian Bank Note se servira d'une tranche manuelle pour séparer la feuille-maîtresse en quatre feuillets comportant chacun 50 figurines.

C'est uniquement sous la forme de feuillets de cinquante timbres-poste que l'on retrouvera cette émission commémorative spéciale en l'honneur de La Vérendrye dans les bureaux de poste ou au Service philatélique d'Ottawa, puisque toutes les feuilles-maîtresses furent découpées à l'atelier de la Canadian Bank Note avant l'expédition finale au ministère des Postes.

Voir la première partie dans le numéro 251 des mois de nov.-déc. dernier.

(12) Vérification d'atelier

Comme les timbres-poste sont des valeurs fiduciaires, il importe que l'on vérifie soigneusement chacun des feuillets découpés avant l'expédition finale au ministère des Postes. Ce sont encore des vérificatrices impitoyables, à l'oeil exercé et à la main sûre, qui seront chargées de cette délicate et rigoureuse opération technique.

Elles rejettent impitoyablement tous les feuillets imparfaits, tant au niveau de l'impression qu'à celui de la perforation. Habituellement, il ne doit pas y avoir d'erreur à ce stade d'opération. Nous pouvons dire que ce travail de vérification a été tellement bien fait que l'on n'a découvert aucune variété importante devant être inscrite dans les catalogues spécialisés consacrés aux timbres-poste de notre pays.

(13) Expédition

Après cette vérification d'usage, on préparera les diverses formes d'expédition de ce travail selon les spécifications formulées, soit par le contrat de livraison, soit selon les normes habituelles. Celles-ci devaient commencer le 10 mai 1958 et se poursuivre tout au cours du mois de mai, jusqu'à l'expédition complète de cette émission dont le premier jour de vente était fixé maintenant au 4 juin 1958.

Toute l'expédition devait s'effectuer au ministère des Postes à Ottawa qui se chargerait de la distribution sur l'ensemble du Canada. Toutefois, 2 000 000 de timbres ainsi que 120 000 exemplaires préparés spécialement seraient livrés au Service philatélique selon la demande spécifique formulée le 18 mars 1958.

(14) Tirage exact

Selon le bon de commande du ministère des Postes à la CBNC, daté du 17 février 1958 et confirmé un mois plus tard, il devait y avoir un tirage officiel de 20 000 000 d'exemplaires. D'autre part, il est indiqué comme tirage total de ce timbre le chiffre suivant : 20 320 000 unités, quantité tirée de deux ouvrages spécialisés. Donc il y a une différence de 320 000 timbres entre le bon de commande officiel et la quantité livrée : comment expliquer cette différence?

Il semble, d'après les informations obtenues de la part du ministère des Postes, qu'un écart de 5 % (ou un million de timbres en plus ou en moins) soit considéré comme normal et acceptable par le ministère des Postes pour la production d'un timbre-poste de la part d'une compagnie privée recevant un contrat d'impression de la part du ministère des Postes. Nous pouvons donc conclure raisonnablement que la production fut très bonne et qu'il y a eu aussi très peu de rebuts, de telle sorte qu'on a réussi à dépasser légèrement le nombre fixé au point de départ.

3. Aspects complémentaires

Nous essaierons, dans cette troisième partie, de présenter rapidement tous les autres aspects complémentaires de cette émission postale spéciale en l'honneur de La Vérendrye, un grand explorateur français.

A. Date de l'émission

D'après les principales pièces au dossier que nous avons pu consulter, nous savons que le ministère des Postes avait planifié, en premier lieu, que cette émission spéciale serait le deuxième timbre-poste d'une série consacrée aux explorateurs du Canada d'une part, et qu'elle aurait probablement lieu au cours de l'année 1958, d'autre part. Puis, au fil du temps, la date se précisa plus concrètement au sein du ministère des Postes, puisque le directeur des Services financiers prévoyait une date au cours du mois d'août 1958.

Pour des raisons inconnues maintenant, peut-être reliées à d'autres émissions postales en voie de préparation (dont celle de Champlain), le ministère des Postes se décida finalement, au cours du mois de février 1958, pour la date du mercredi 4 juin de la même année qui serait effectivement le premier jour de la mise en vente de cette émission spéciale commémorative.

B. Publicité de l'émission

Le ministère des Postes doit s'occuper en même temps de la publicité consacrée à ce timbre-poste en l'honneur de La Vérendrye. Même s'il s'agit pour lui d'une routine habituelle, plusieurs étapes seront requises à ce niveau.

(1) Reproductions glacées

Dès le 11 février 1958, J.A. MacDonald demandait au vice-président de la CBNC de lui fournir des reproductions glacées spéciales réalisées à partir du poinçon original gravé en taille-douce par leur atelier. Ces reproductions photographiques glacées devront avoir une fois et demi le format réel du timbre-poste à émettre, et comporter un trait diagonal en travers de la valeur nominale.

A.H. Bouchette prendra note de cette demande et c'est son assistant, H.R. Willis O'Connor, qui fera parvenir au ministère les quatre reproductions photographiques glacées demandées par le directeur des Services financiers, le 26 février 1958. C'est à partir de ces reproductions photographiques glacées obtenues de la CBNC que le ministère des Postes établira sa publicité de promotion concernant cette émission spéciale en l'honneur de La Vérendrye.

(2) Dépliant publicitaire

Le même jour que le ministère des Postes a reçu ces reproductions glacées, un projet préliminaire de dépliant publicitaire était proposé et approuvé le jour même.

Dans ce dépliant publicitaire sur papier glacé, appelé « P.S. 14 », nous retrouverons les informations suivantes : reproduction du poinçon gravé sur acier, le titre de l'émission, la date de l'émission, le dessinateur du timbre, la couleur du timbre, ses dimensions exactes, le numéro de planche, le tirage et des informations diverses sur les enveloppes « premier jour ».

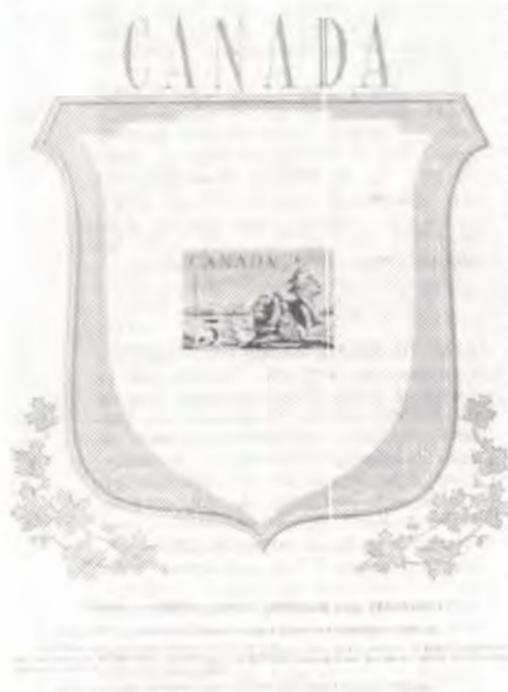
Environ 9 500 « P.S. 14 » seront imprimés à partir de ce projet préliminaire adopté le 20 février 1958 et commandé le 26 février 1958 au surintendant de la division concernée par J.R. Carpenter, responsable de la Division des timbres-poste. De ce nombre, il y en aura 500 qui seront bilangues, anglais et français.

(3) Photos lustrées

À partir des épreuves de la gravure terminée qui ont été fournies par la CBNC le 26 février 1958, le ministère des Postes fera tirer par l'Office national du film du Canada des « reproductions glacées spéciales » qui serviront à la campagne de publicité sur cette émission commémorative et aussi des « photos lustrées » appelées en anglais *glossy prints* qui seront réalisées en grand nombre : 525 exemplaires, dont 250 iront à J.R. Carpenter.

En addition à ces photographies lustrées, le directeur de l'Administration, David Adamson, demandera aussi toujours à partir de la même reproduction glacée spéciale, deux autres agrandies : une de 6" x 8" et une de 7" x 9", demande qui sera comptabilisée au numéro 889.

Le dossier du ministère contient la facture originale de l'Office national du film en date du 13 mars 1958 et comportant le numéro de vente propre à l'ONF et la date de livraison au ministère des Postes.



ill. 11 – La grande affiche préparée pour la mise en marché du timbre-poste consacré à La Vérendrye.

(4) Grandes affiches

J.R. Carpenter, surintendant de la Division des timbres-poste au ministère des Postes, demande, le 26 février 1958, que des affiches géantes (ill. 11), au nombre de 9 500, soient imprimées pour cette émission. Seulement 500 exemplaires de cette grande affiche seront bilingues : il n'y aura donc aucune grande affiche publiée uniquement en langue française. Il faudra attendre le timbre-poste commémoratif spécial consacré à Champlain (26 juin 1958) pour avoir des grandes affiches publiées en langue française seulement.

Ces grandes affiches, de même que les « P.S.14 » devront être livrés au ministère des Postes, division des timbres-poste, au plus tard le 7 avril 1958.

(5) Campagne de publicité

Le directeur des Services financiers demande au directeur de l'Administration du même organisme gouvernemental, le 27 février 1958, que la campagne de publicité démarre le vendredi 11 avril 1958. Après avoir donné les principales informations nécessaires sur cette émission spéciale sur l'explorateur La Vérendrye, il demande que le Bulletin de nouvelles du ministère des Postes annonce les détails de l'émission, qu'il soit approuvé et prêt pour publication dans les journaux le 11 avril 1958.

(6) Communiqués de presse

Le directeur des Services financiers demande, vers la même date, de préparer deux communiqués de presse qui devront être émis ultérieurement. D'abord, un communiqué confidentiel adressé à la presse parlementaire, daté du 10 mars 1958 et ensuite, un second communiqué de presse, daté, lui, du 8 avril 1958 et devant être diffusé dans les journaux du soir, le vendredi 11 avril 1958, qui reprennent en somme l'ensemble des informations contenues dans la lettre de J.A. MacDonald du 27 février 1958 au directeur de l'Administration du ministère des Postes. Ce second communiqué sera aussi envoyé aux maîtres de Postes partout au Canada par le directeur de l'Administration, David Adamson, le 8 avril 1958, pour qu'ils transmettent ce communiqué par porteurs aux médias de leur localité.

(7) Posters

Le 18 avril 1958, B.J. Farrell, nouveau directeur de l'Administration, écrit au directeur de la Division des achats et magasins pour lui demander la production d'une affiche géante ou poster annonçant cette nouvelle émission. Cette affiche géante sera tirée en quantité suffisante pour répondre aux besoins du Bulletin hebdomadaire du ministère des Postes et encore 600 exemplaires pour la Section philatélique du ministère des Postes. Elles devront être prêtées pour la livraison au plus tard le 24 mai 1958, date de publication du Bulletin hebdomadaire des nouvelles du ministère des Postes du Canada.

C. Distribution postale

D'après les indications données par le ministère des Postes à la CBNC, la première livraison devait s'effectuer à partir du 10 mai 1958 approximativement. Toutes les livraisons devaient être remises directement au ministère des Postes qui se chargerait de la distribution habituelle sur l'ensemble du territoire canadien.

Dans le communiqué de mai 1958 du directeur des Services financiers aux directeurs de district ou maîtres de poste, le signataire indique qu'il y aura un nouveau timbre-poste émis le 4 juin 1958 et que la livraison de cette émission commémorative s'effectuera « à votre dépôt cette semaine » et que ces nouveaux timbres-poste seront disponibles « à la date la plus proche possible » du jour d'émission.

Voici les principales indications de cette livraison, selon les termes mêmes de J.A. MacDonald :

- tous les bureaux de poste recevront une quantité de ces nouveaux timbres à une date aussi proche que possible ou après la date d'émission, le 4 juin 1958;
- les timbres devant être livrés aux bureaux urbains ou semi-urbains : un ou deux jours avant la date d'émission;
- ceux pour les bureaux à commission et les petites succursales : le 4 juin 1958 ou plus tard.

D. Oblitération spéciale

Depuis bon nombre d'années au Canada, il y a une « oblitération spéciale dite de premier jour », à la sortie de toute nouvelle émission commémorative d'un timbre-poste. L'émission spéciale en l'honneur de La Vérendrye n'échappera pas à cet usage. Nous lisons dans la Notice philatélique autorisée par le ministère des Postes à cette occasion, à la rubrique « plis du premier jour » : « les expédiés au maître de poste, Ottawa 2 (Ontario), pour qu'ils lui parviennent au plus tard le 2 juin 1958. Dans le présent cas, 5¢ de frais seront exigés pour chaque pli. La somme doit être incluse dans l'envoi d'argent ».

Il y aura une grande demande d'oblitérations « premier jour » puisque exactement 46 314 plis seront réalisés à l'occasion de cette émission spéciale du 4 juin 1958, dans la ville d'Ottawa même.

E. Dons de timbres-poste

À chaque émission de timbres-poste au Canada, le ministère des Postes faisait des « envois gracieux » à certaines grandes organisations internationales, personnalités politiques importantes du Canada ou sections du ministère même des Postes. Nous savons que, lors de cette émission spéciale du 4 juin 1958 pour célébrer le grand explorateur La Vérendrye, 639 exemplaires ont été donnés à titre gracieux de la part du ministère des Postes du Canada.

En voici rapidement la liste officielle : Premier ministre fédéral (un feuillet); gouverneur général (un feuillet); la reine d'Angleterre (un bloc de quatre); le ministre des Postes (quatre copies); Album directeur (un timbre); collection du ministère (une copie); exposition de New York (neuf timbres); cadres d'exposition du ministère (16 exemplaires); Union Postale Universelle (385 timbres); U.P.A.E. (trois copies); plis du premier jour (100 timbres) et enfin, l'artiste Gérald Trottier (16 timbres).

F. Coût exact de l'émission

Il demeure très difficile au Canada de découvrir le coût exact d'impression d'un timbre-poste pour un certain nombre de raisons précises :

- l'absence complète d'informations données par le ministère des Postes sur le sujet;
- le secret jalousement gardé qui entoure les opérations de la CBNC. Nous tenterons donc, malgré tout, de découvrir le coût exact, sinon approximatif, de l'impression de cette émission spéciale en l'honneur de l'explorateur français La Vérendrye.

(1) Le contrat général

Comme il s'agit d'un timbre monochrome, il faut se référer au contrat général d'impression intervenu entre la CBNC et le ministère des Postes du Canada, et renégocié à de nombreuses reprises. Il faut en conséquence remonter au contrat signé au cours de l'année 1954 qui déterminait les conditions d'impression et les coûts exacts qui seront facturés au ministère des Postes du Canada. Malheureusement, il ne nous a pas été possible de voir le contrat lui-même pour l'impression de vingt millions de timbres monochromes, bleus au motif de La Vérendrye, dessiné par Gérald Trottier.

(2) Élément spécial

À ce coût initial non découvert, devra s'ajouter un élément spécial qui avait été requis dans le bon de commande du 17 février 1958 : une livraison de timbres-poste au Service philatélique du ministère des Postes qui exigeait une préparation spécifique. Ce travail spécial allait entraîner des coûts supplémentaires, puisque la CBNC allait facturer la somme de 836 \$ en supplément comme paiement de ce travail extraordinaire exigé.

(3) Dessins des artistes

Nous savons d'une part que le ministère des Postes du Canada a payé la somme de 350 \$ pour le dessin original créé par Gérald Trottier et retenu par cet organisme gouvernemental. D'autre part, nous avons vu qu'un autre artiste, Georges van Laer, avait offert ses services pour réaliser des esquisses préliminaires concernant le sujet envisagé. Même si ses dessins n'avaient pas été acceptés, il en reçut finalement la somme de 100 \$. Nous pouvons donc conclure que le travail des artistes pour cette émission commémorative spéciale en l'honneur de La Vérendrye a coûté au ministère des Postes la somme totale de 450 \$.

(4) Le poinçon original

Comme il s'agit d'une impression d'une seule couleur, un seul poinçon original sera gravé en taille-douce par Yves Baril pour le compte de la CBNC. Si l'on se réfère au prix demandé par la CBNC pour la fabrication d'une épreuve d'artiste en taille douce pour le timbre commémoratif célébrant le 350^e anniversaire de la ville de Québec réalisé au cours de la même période, on en aurait demandé la somme de 750 \$ pour un poinçon gravé, lequel montant doit être majoré évidemment de la taxe de vente qui s'élevait à cette époque à 10 %. Le poinçon original a donc coûté au ministère des Postes la somme totale de 825 \$ pour le timbre-poste commémoratif en l'honneur de La Vérendrye.

(5) le coût total

En additionnant tous ces éléments (artistes, poinçon original, commande spéciale et impression), nous en arrivons à un montant approximatif de 12 100 \$ pour cette émission. Le coût total indiqué ici (12 100 \$) implique seulement la fabrication de ce timbre-poste et son impression par la CBNC d'Ottawa.

G. Opinions sur le produit final

Dans le dossier du ministère des Postes concernant cette émission, il y a 22 lettres provenant du public canadien et commentant cette émission commémorative en l'honneur de La Vérendrye. Nous analyserons ce timbre-poste à partir de ces lettres et aussi de la part des principaux responsables mêlés à cette réalisation.

(1) Ministère des Postes

Nous ne possédons pas à proprement parler de document indiquant l'opinion officielle du ministère des Postes concernant ce timbre-poste, mais il y a évidemment quelques indications indirectes nous permettant de découvrir cette opinion. En analysant attentivement la progression du travail de Gérald Trottier qui réalisera le dessin retenu, J.A. MacDonald ne cesse de proclamer son intérêt, puis son enthousiasme à un point tel qu'il en résultera effectivement un timbre-poste.

Deux mois plus tard, le 29 mai 1957 dans un mémorandum adressé au sous-ministre des Postes, J.A. MacDonald indique qu'il s'agit d'un excellent dessin et qu'il en recommande fortement l'acquisition. En somme, nous pouvons croire, malgré l'absence d'indications précises de la part du ministère des Postes, que les autorités responsables en avaient une très bonne opinion puisqu'ils en firent le sujet d'une émission commémorative spéciale.

(2) Artistes impliqués

Nous pouvons imaginer que le dessinateur du timbre, Gérald Trottier, a été assez content de son cinquième projet puisqu'il a souhaité continuer à participer au projet qui allait être transmis à la Canadian Bank Note Company ou à ses graveurs.

Le maîtregraveur, Yves Baril, a été lui beaucoup plus explicite dans ses commentaires :

il demeure très fier de la gravure de ce timbre poste : « c'est un très beau timbre et même avec le recul des ans je trouve qu'il est très bien gravé », d'autant plus qu'il était un simple débutant dans le métier;

la qualité du dessin : « à mon avis, c'était un modèle très bien fait, très bien détaillé »;

le travail exigé par ce timbre-poste : « j'ai éprouvé une certaine difficulté à reproduire le dessin du groupe La Vérendrye et l'Indien pour que le tout ait l'apparence de personnes vivantes, tout en utilisant une texture propre à la sculpture ».

(3) Consultants

A son habitude, le ministère des Postes a consulté divers spécialistes, tant au plan artistique qu'historique, afin d'obtenir une réalisation soignée et la moins controversée possible. Les critiques artistiques ont été très positives, car elles ont proclamé que c'était une des meilleures réalisations dans le domaine des timbres canadiens. D'autre part, les directeurs de la Galerie nationale du Canada, qui furent aussi consultés à ce sujet, opinent qu'il s'agit de l'un des meilleurs efforts de la part du ministère des Postes.

(4) le père A. d'Eschambault

Il convient aussi d'examiner l'opinion du seul représentant d'une association historique s'occupant de la promotion de l'explorateur français La Vérendrye, qui ait été consulté par le ministère des Postes.

À la suite d'une rencontre avec J.R. Carpenter, au début du mois de juin 1957, le Père A. d'Eschambault indique sa satisfaction par rapport au dessin réalisé par Gérald Trottier pour ce projet de timbre-poste canadien en l'honneur de La Vérendrye. Confirmant ultérieurement par écrit cette opinion verbale, le père d'Eschambault autorise le ministère des Postes à utiliser les éléments tirés du monument La Vérendrye situé à Saint-Boniface et appartenant à la Société historique qu'il dirige.

(5) Émile Brunet

Il demeure aussi intéressant de connaître l'opinion personnelle du sculpteur montréalais Émile Brunet, créateur du monument à La Vérendrye, source de l'inspiration de l'artiste Gérald Trottier. Après de multiples efforts du ministère des Postes pour le joindre, Émile Brunet écrit au ministère des Postes (services financiers) pour affirmer qu'il est enchanté d'une telle émission et qu'il accorde volontiers la permission sollicitée.

Toutefois, il considère le dessin réalisé par Gérald Trottier un peu trop chargé à son goût puisqu'il inclut dans sa lettre une esquisse plus simple (ill. 12) représentant uniquement La Vérendrye et tirée de son monument situé à Saint-Boniface. Car il croit personnellement que ce sont les timbres les plus simples qui sont les meilleurs.



ill. 12 – Croquis soumis par le sculpteur montréalais Émile Brunet en septembre 1957.

(6) le grand public

Plus de 22 personnes ont pris la peine d'écrire au ministère des Postes pour indiquer leurs commentaires personnels sur cette émission commémorative en l'honneur de La Vérendrye. Dans leur totalité, ces commentaires ont été très favorables au sujet proposé comme timbre-poste.

Notons celle de monsieur N.H. Daniel, d'Oshawa, qui écrit qu'il s'agit d'un des plus attrayants timbres-poste réalisés depuis longtemps parmi une production nationale qui tend à être plutôt moche, remarque qui entraînera une réponse écrite de J.A. MacDonald; puis celle de F.W. Taylor qui veut joindre l'artiste Gérald Trottier afin de lui exprimer ses félicitations : « I have written Mr. Trottier a note to compliment him on the design and detail of this stamp and also to tell him that we are giving extra space in our Canadian stamp collection to "his" stamp »; enfin celle d'Arthur J. Reynolds de Toronto qui estime qu'il s'agit de la meilleure production réalisée au Canada.

Plus intéressante demeure l'opinion de Stanislas C. Koepke, de Yorkton (Saskatchewan), qui estime personnellement qu'il s'agit d'une très belle émission que celle de La Vérendrye; que plusieurs de ses amis, tant canadiens qu'étrangers, sont de la même opinion et qu'ils lui ont dit qu'enfin il fallait le

dire au ministère des Postes, lui qui a produit des timbres de style moderne qui soulèvent un tas de critiques négatives dont souvent les siennes.

Quant aux commentaires francophones qui sont au nombre de 17 au total, nous pourrions les classer dans la catégorie « très enthousiastes » pour une multitude de raisons qui peuvent se résumer de la façon suivante : sujet réclamé depuis bien des années par les Canadiens-français, souvenir d'un personnage de notre histoire, le souvenir des dignes fondateurs de notre pays, respect de l'esprit et de la lettre de la constitution, etc.

Une seule intervention provenant de madame D. Frumharts travaillant pour l'encyclopédie Canadiana d'Ottawa, en date du 17 juin, apporte une nuance à ces éloges dithyrambiques : après avoir félicité le projet artistique, elle se demande s'il n'y a pas une erreur au plan historique. Le sous-ministre G.A. Boyle lui répond que c'est une émission en l'honneur de la famille La Vérendrye.

En somme, nous devons conclure pratiquement que la réaction générale des Canadiens, tant anglophones que francophones, face à cette émission spéciale destinée à commémorer le souvenir de La Vérendrye, fit l'unanimité sur tous les plans, à l'exception d'une intervention mineure, ce qui demeure rare dans notre pays.

Nous venons de découvrir, étape par étape, la réalisation artistique et technique de cette émission commémorative spéciale en l'honneur de La Vérendrye, grand explorateur canadien, au cours du mois de juin 1958. Une telle recherche spécialisée nous a permis de mieux comprendre toute la complexité des opérations nécessaires à la réalisation d'un timbre-poste et tout ce qui est impliqué, tant au plan artistique et historique que technique.

Nous sommes bien conscient toutefois qu'il peut y avoir encore quelques éléments qui pourraient s'ajouter pour une meilleure compréhension de cette émission, mais nous croyons avoir retrouvé les principaux éléments dans les dossiers du ministère des Postes qui nous donnent une explication totale et définitive.

Nous espérons avoir ainsi contribué à approfondir la connaissance philatélique canadienne et la diffuser à l'ensemble des philatélistes de notre pays. Tels sont d'ailleurs les principaux buts de notre Académie québécoise d'études philatéliques.

*Conférence prononcée à l'Académie le
20 octobre 1984.*

Nouvelles des clubs



Association des Numismates et
des Philatélistes de Boucherville Inc.

C. P. 111 - BOUCHERVILLE, (QUÉ.) J4B 5E6

a- École secondaire De Mortagne, 955 Montarville, les
29 / 30 janvier et 2 / 3 avril

b- Salle paroissiale Sainte-Famille, 553 Saint-Charles, les
27 février, 24 avril et 22 mai